



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230209-V\_DEL\_23029\_15-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 février 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	9	6

Date de convocation le **3 février 2023**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Madame Myriam **MOSTEFAOUI**

**V\_DEL\_23029\_15**

**Communication sur le plan pour la préservation et la valorisation du patrimoine de la ville de Vaulx-en-Velin**

**Rapporteur : Madame GIANNETTI**

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**, Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Bernard **RIAS** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Monique **MARTINEZ**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Carlos **PEREIRA**

Absents :

Nacera **ALLEM**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Maoulida **M'MADI**

**Mesdames, Messieurs,**

Vaulx-en-Velin, à l'instar de toutes les villes populaires, dites de « banlieue » n'est pas perçue a priori comme ville de patrimoine. Notre imaginaire collectif associe le patrimoine aux palais, églises et monuments antiques.

Or, notre ville porte toutes les strates de l'histoire de France, depuis son village agricole avec son château, en passant par ses friches industrielles révélatrices de la révolution industrielle jusqu'à ses ZUP, illustrant les politiques contemporaines de peuplement.

Notre objectif est de réinscrire pleinement notre ville dans l'Histoire nationale. Préserver et valoriser le patrimoine de Vaulx-en-Velin y contribue en mettant en lumière notamment l'héritage des fermiers, des ouvriers, des immigrés, de tous les parcours constitutifs de notre histoire.

Ainsi, il nous faut travailler un processus de reconnaissance du patrimoine car le manque d'identification d'éléments patrimoniaux a entraîné au fil des années la destruction de bâtiments et d'espace naturels remarquables de notre commune.

Il nous est donc apparu important de proposer un plan de préservation et de valorisation qui permette d'étudier, de connaître et de reconnaître à la fois, le patrimoine « d'art Modeste et d'histoires Simples » mais aussi les grands édifices qui portent le récit de notre ville.

A l'échelle du pays, depuis les années 1970, à la différence du patrimoine architectural remarquable protégé par plusieurs outils, périmètres patrimoniaux de type Secteur sauvegardé ou ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), aujourd'hui SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) pour les sites et procédures de classement ou d'inscription pour les édifices, le processus de la prise en compte du patrimoine ordinaire et local a été plus long par la planification urbaine et les documents d'urbanisme. Cette évolution sensible est liée au fait que la protection du patrimoine devient un enjeu de l'identité et du développement local. Celle-ci se traduit par plusieurs lois : la loi d'urbanisme du 31 décembre 1976, la loi « Paysages » du 7 janvier 1993, la loi SRU du 13 décembre 2000. Le développement de l'article L. 123-1-7° du Code de l'urbanisme, aujourd'hui L. 151-19, va renforcer le PLU en matière de protection du patrimoine.

A Vaulx-en-Velin, des associations se sont mobilisées depuis plus de vingt ans pour préserver l'identité des quartiers de notre ville, face à une forte pression immobilière liée à des besoins de logements des habitants de l'agglomération lyonnaise.

Ainsi, en mai 2011, les associations obtiennent l'inscription de l'usine TASE au titre des Monuments Historiques, marquant un premier pas déterminant.

En 2014, l'équipe municipale engage une démarche participative dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau PLU-H, les huit conseils de quartier sont associés ainsi que les associations de la ville dédiées à la défense du patrimoine. Ces acteurs sont aidés par des experts indépendants afin de mener une réflexion propre et produisent des dossiers définissant les premiers contours d'une politique patrimoniale.

Le PLU-H voté en 2019 à la Métropole de Lyon met en place pour la première fois des outils de protection du patrimoine sur notre ville.

Le zonage et les règles de constructibilités sont modifiés et adaptés aux caractéristiques actuelles de l'ensemble des secteurs pavillonnaires. La personnalité des quartiers est également respectée. Le cœur ancien du Village obtient un zonage particulier adapté aux bourgs et affirme aussi une dominante végétale à l'arrière du front bâti. Au Sud de la commune, le développement urbain est maîtrisé par une baisse des hauteurs de constructions (10 m).

La Ville se dote également de huit Périmètres d'Intérêt Patrimonial (PIP) comme la Petite et Grande Cité TASE, la cité de la Rive, le Village, le Pont des Planches et de 15 Eléments

Bâti Patrimoniaux (EBP) : le Château, l'ancienne Mairie, les villas des directeurs rue de la Poudrette, le groupe scolaire Mistral, la guinguette Favier.

En 2020 une toute nouvelle délégation du patrimoine est créée par la municipalité. La modification n°3 du PLU-H en 2021, traduit une nouvelle étape par la création et l'extension de nouveaux périmètres patrimoniaux et la protection de nombreux édifices dont la maison du comte de Berthe au Village, le Groupe Scolaire Ambroise Croizat et l'Église Saint-Joseph au Sud et plusieurs pavillons au Pont des Planches, témoins de l'histoire pavillonnaire de la commune.

Aujourd'hui, il s'agit d'amplifier ce processus en proposant une délibération en faveur d'un plan pour la préservation et la valorisation du patrimoine de la ville de Vaulx-en-Velin.

Ce plan contribue à la « fabrique de la ville » et à un modèle d'aménagement durable des territoires qui répond aux défis écologiques mais également à la préservation d'un cadre de vie qualitatif tout en veillant à ne pas bouleverser l'identité de nos quartiers.

Le plan comporte deux grands enjeux :

- 1 - les territoires et leurs spécificités ;
- 2 - l'architecture héritée et ses valeurs pour l'art et l'histoire.

Ces deux grands enjeux du Patrimoine se déclinent ensuite en quatre axes chacun :

- Axe 1 : Recherches et connaissances historiques sur la ville, les territoires et l'architecture ;
- Axe 2 : Développement urbain et préservation des formes et des particularités locales ;
- Axe 3 : Aménagement des grands patrimoines et de leurs abords, du cadre de vie et des espaces publics ;
- Axe 4 : Valorisation culturelle et touristique.

Dans le cadre de ce plan, trois premiers grands projets ont été engagés :

- les sept Monuments Remarquables ;
- l'ATLAS des patrimoines et des territoires de la ville de Vaulx-en-Velin ;
- l'Inventaire du Village.

### **Projet : les sept Monuments Remarquables**

Il s'agit d'un projet de valorisation, de développement et d'aménagement des Monuments Remarquables de la ville. Le projet répond ainsi aux problématiques suivantes :

- les villes « d'art Modeste et d'histoires Simples » de banlieue ont une histoire et des patrimoines peu étudiés, connus et reconnus ;
- les habitants d'un territoire (enfants comme adultes), connaissent peu l'endroit où ils vivent ;
- les villes de banlieue sont associées à des clichés.

La sélection des sept Monuments s'est effectuée au regard des critères suivants :

- d'être des balises spatiales et temporelles clés, des repères, par rapport aux principales transformations urbaines et sociales de la ville ;
- de témoigner des différentes phases de peuplement ;
- de dessiner une carte « mentale » de la ville avec ses contours et son centre ;

- de révéler une histoire architecturale locale qui fait écho à celle de l'histoire architecturale nationale ;
- d'avoir conféré et structuré une image, une représentation de la ville par le passé et le présent ;
- de faire émerger des valeurs collectives pour les habitants en évitant une mise en concurrence entre les édifices ;
- de rendre visible l'identité et les caractéristiques historiques et sociales des grands territoires de la ville de Vaulx-en-Velin ;
- d'aménager la ville à partir de bases sur lesquelles la ville de Vaulx-en-Velin a été dessinée, s'est constituée au fil du temps.

Les sept Monuments Remarquables de la ville de Vaulx-en-Velin, du Nord au Sud de la commune proposés sont les suivants :

- 1 Le Château - Village - Vers le XIIIe siècle ;
- 2 La Tour d'escalade Patrick-BERHAULT - Mas du Taureau - 1990 ;
- 3 La Médiathèque Léonard de Vinci - Mas du Taureau - 2021 ;
- 4 L'Hôtel de Ville - Centre-Ville - 1977 ;
- 5 La guinguette Favier - Le Pont des Planches - Vers 1925-1930 ;
- 6 L'usine TASE - Vaulx Sud La Soie-TASE - 1925 ;
- 7 L'école Pierre et Marie Curie - Vaulx Sud Les Brosses - Vers 1914.

### **Projet : L'Atlas et l'inventaire du Village**

L'Atlas permet de construire des outils identifiant pour l'ensemble des quartiers de notre commune les éléments patrimoniaux. La démarche d'inventaire s'est d'abord concentrée à l'Est du Village, elle sera ensuite étendue à tous les quartiers de la ville. La ville acquerra ainsi les connaissances permettant de planifier notre développement urbain, de pouvoir fournir un cadre aux nouveaux projets immobiliers, urbains et d'infrastructures.

En outre, l'outil identifie les éléments verts et paysagers familiers des habitants. La démarche fait ainsi émerger un patrimoine vert de proximité et préserve en même temps les îlots de fraîcheur.

Les inventaires réalisés seront discutés dans le cadre de nos instances de concertation avec les instances de démocratie participative de la ville et permettront ainsi de nourrir les modifications à venir du PLU-H.

La commune affirme ainsi sa volonté d'une ville durable qui ne soit pas perpétuellement en démolition / reconstruction mais qui en s'appuyant sur son héritage, soit capable de se projeter de façon harmonieuse.

### **Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- prendre acte de la communication relative au plan de préservation et de valorisation du patrimoine de la Ville.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230209-V\_DEL\_23029\_15-DE



### Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte de la communication relative au plan de préservation et de valorisation du patrimoine de la Ville.

Suffrages exprimés	<b>37</b>	
Vote(s) Pour	<b>37</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Kaoutar <b>DAHOUM</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Patrice <b>GUILLERMIN - DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Bernard <b>RIAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGES</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , Nordine <b>GASMI</b> , Richard <b>MARION</b> , Ange <b>VIDAL</b> , Carlos <b>PEREIRA</b> , Christine <b>BERTIN</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 février 2023.



La secrétaire de séance

Myriam MOSTEFAOUI